

**MUNICIPALITE**

**Préavis municipal no 17/2016**

**Budget communal 2017**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes du 28 février 1956, du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes et du règlement en vigueur de votre Conseil, nous soumettons à votre approbation le projet de budget pour l'année 2017.

Le présent préavis est complété par la brochure «Budget 2017 – version 1.4», laquelle comporte tous les chiffres en détail, ainsi que nombre de commentaires explicatifs. Un recueil d'annexes présentant les budgets 2017 du BTI, d'Ondine, de la déchèterie de Praz-Libon, de la CIEHL et du Fonds culturel Riviera est également joint à cette brochure.

Le budget 2017, construit dans un esprit de continuité et avec le souci d'un contrôle des coûts maîtrisables, prévoit un résultat légèrement déficitaire. En effet, la balance des revenus et des charges attendus pour l'année prochaine laisse apparaître un excédent de charges de CHF 38'300.00. En tenant compte des charges et revenus sans effet monétaire, c'est un cash-flow positif de CHF 635'800.00 qui en ressort.

Le tableau présenté ci-après vous donne un aperçu synthétique par entité des prévisions pour 2017 mises en regard avec le budget de l'année en cours :

Tableau récapitulatif	Budget 2016		Budget 2017		Comparaison 2016 / 2017
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
Administration générale	2'622'800	262'100	2'506'050	249'000	103'650
	-2'360'700		-2'257'050		
Finances	3'051'900	12'326'900	3'113'600	12'301'100	-87'500
	9'275'000		9'187'500		
Domaines & Bâtiments	1'435'650	2'401'000	1'502'550	2'512'200	44'300
	965'350		1'009'650		
Travaux	3'596'350	2'249'310	3'751'850	2'383'150	-21'660
	-1'347'040		-1'368'700		
Instruction publique & Cultes	1'984'300	40'950	2'030'900	49'650	-37'900
	-1'943'350		-1'981'250		
Police & Sécurité	1'121'500	106'400	1'150'200	102'700	-32'400
	-1'015'100		-1'047'500		
Oeuvre sociales	3'613'400	0	3'580'950	0	32'450
	-3'613'400		-3'580'950		
Total	17'425'900	17'386'660	17'636'100	17'597'800	
<b>Résultat</b>		<b>39'240</b>		<b>38'300</b>	<b>940</b>

## Commentaire général

Bien que les prévisions 2017 présentent un résultat très légèrement négatif, il est sain et rassurant de constater que le cash-flow envisagé se monte à plus de CHF 635'000.00. Cette situation permettra non seulement de faire face aux charges générées par l'endettement communal, mais également de commencer à rembourser les emprunts consentis pour la réalisation des travaux et les investissements décidés au cours de ces dernières années.

Concernant la maîtrise des charges portées au budget, il apparaît que seul le 36% dépend directement du cadre strictement communal, ce qui indique une forte dépendance à des fluctuations externes, constat récurrent.

Les effets de la facture sociale, de la péréquation intercommunale et des dépenses thématiques ont été reportés en fonction des éléments transis par le Canton tout en tenant compte des impacts prévisibles du présent budget sur ceux-ci.

Quant aux recettes fiscales, celles-ci ont été estimées en respectant un principe général de linéarité, ce qui sous-entend une stabilité économique, et en tenant compte du taux d'impôt décidé lors de la séance de votre Conseil du 10 octobre 2016.

## Plan des investissements

Pour l'année 2017, le plan des investissements vous est présenté pour information.

## Conclusions

En conclusion, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

### **le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey**

- vu le préavis municipal no 17/2017
- ouï le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet

#### **d é c i d e**

- 1) d'adopter le budget communal 2016 présentant :

<b>aux revenus</b>	<b>CHF</b>	<b>17'597'800.00</b>
<b>aux dépenses</b>	<b>CHF</b>	<b>17'636'100.00</b>
<b>d'où un excédent de charges de</b>	<b>CHF</b>	<b>38'300.00</b>
- 2) d'adopter le budget 2017 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) qui propose le maintien des contributions des communes de la Riviera à CHF 5.00 par habitant,
- 3) d'adopter le budget 2017 du Fonds culturel Riviera qui propose le maintien des contributions des communes de la Riviera à CHF 48.00 par habitant.

Au nom de la Municipalité  
le syndic le secrétaire



F. Brun B. Demierre

## Annexes mentionnées